

7/ INCIDENCES DU SCOT SUR LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES ET SUR LA SANTÉ PUBLIQUE

Enjeu EIE : Un développement du territoire à adapter avec la prise en compte des nombreux risques naturels, la pollution, les nuisances et la gestion des déchets

Thématisques	Prescriptions du SCoT	Niveaux d'incidences
Risques naturels	<p>Le SCoT prend en compte les risques naturels majeurs et connus qui impactent le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ le risque d'inondation lié à l'Eze et la Durance (<i>Figure 1</i>) mais aussi aux cours d'eau et valats tels que le Marderic, l'Ourgouse et le Laval notamment;▶ le risque incendie et feu de forêt notamment sur le massif du Luberon ainsi que les collines du sud et de l'est du territoire (<i>Figure 2</i>);▶ le risque lié aux mouvements du sol : retrait/gonflement d'argiles (<i>Figure 3</i>) notamment sur les communes de Grambois et de La Bastide-des-Jourdans.	
	<p>L'accueil d'environ 2 100 habitants supplémentaires, la création de logements, de secteurs d'activités économiques et d'emplois entraînera indéniablement un impact sur l'exposition de la population aux risques naturels. En revanche, la prise en compte des aléas (en fonction de leurs niveaux) dans les choix de développement, et la mise en place de prescriptions spécifiques limitent fortement l'impact vis-à-vis des risques naturels.</p>	

Mesures appliquées pour éviter, réduire, et si possible compenser les conséquences dommageables de la mise en oeuvre du SCoT

Concernant **le risque inondation**, le SCoT intègre les dispositions des documents suivants : le SDAGE Rhône-Méditerranée, le PGRI bassin Rhône-Méditerranée, le TRI « Avignon - Plaine du Tricastin - Basse vallée de la Durance », les PPRi de la Durance et de l'Eze, l'AZI qui délimite les cours d'eau et valats du Marderic, de l'Ourgouse et du Laval.

Il est précisé que les documents d'urbanisme locaux devront intégrer les prescriptions du PPRi de la Durance et de l'Eze ainsi que les éléments de connaissance fournis par l'Atlas des Zones Inondables (AZI) du Vaucluse.

Concernant **le risque feu de forêt**, il est indiqué que les documents d'urbanisme locaux devront intégrer les prescriptions liées aux PPRif lorsqu'ils existent, et devront prévoir des dispositons adaptées face au risque.

Par ailleurs, il sera important de veiller à assurer une gestion des interfaces entre les zones urbanisées et les espaces boisés afin de répondre aux enjeux de lutte contre les incendies. Il est aussi inscrit que les documents d'urbanisme locaux devront prévoir les éléments nécessaires à la gestion des massifs et à la défense contre les incendies.

Concernant **le ruissellement**, il est inscrit dans le DOO plusieurs prescriptions visant à minimiser le phénomène : préserver, et restaurer si nécessaire, les axes d'écoulement des eaux, préserver les zones d'expansion de crues via des outils réglementaires, préserver les éléments de paysage ayant une fonction dans la gestion du ruissellement, intégrer des objectifs de désimperméabilisation, et favoriser la gestion du ruissellement dans les opérations d'aménagement.

Au sujet **du risque de mouvements de terrain**, il est indiqué que les secteurs futurs d'urbanisation devront, autant que possible, être localisés en dehors des zones de risque de mouvement de terrain. Lorsque cela n'est pas possible, les documents d'urbanisme locaux devront intégrés des prescriptions adaptées (en lien avec les PPR s'ils existent).

Premièrement, le SCoT intègre plusieurs prescriptions issues de documents cadres (SDAGE, PGRI, PPR, ect.) en matière de gestion de risques naturels. Il est inscrit, pour les différents risques naturels de se référer aux plans et règlements des documents opossables en la matière et notamment les Plans de Prévention des Risques.

D'une manière générale, le SCoT contribue à limiter et à réduire les risques naturels en repérant sur la cartographie du DOO les éléments à préserver listés ci-après :

- ▶ les réservoirs boisés ;
- ▶ l'espaces de mobilité des cours d'eau et les réservoirs de biodiversité bleus en intégrant les ripisylves, les zones humides (**Figure 4**), etc ;
- ▶ les limites d'urbanisation (qui tiennent compte par ailleurs des risques naturels à proximité).

Les prescriptions issues du SCoT intègrent des principes tel que la désimperméabilisation qui vont en faveur de la réduction de l'impact de certains risques comme celui du ruissellement pluvial dans le cadre du développement urbain.

De plus, la délimitation et l'estimation du foncier mobilisable, et des enveloppes urbaines ont pris en compte la présence des risques naturels à travers les documents prescriptifs ou les cartographies d'aléas en vigueur. Le projet vise à augmenter la sécurité des populations exposées aux risques (notamment d'inondation et d'incendie de forêt) en tenant compte du fonctionnement des milieux naturels.

Thématisques	Prescriptions du SCoT	Niveaux d'incidences
Qualité de l'air, pollution et nuisances sonores	<p>Les prescriptions associées dans le SCoT sont tournées autour de la limitation des potentielles sources de pollutions et de nuisances sur l'environnement, sur la population et l'environnement urbain. Cela passe par la prise en compte de ces problématiques à l'échelle des opérations d'aménagement, par la prise en compte des nuisances à proximité des infrastructures routières dans la réflexion d'implantation d'établissements dédiés à l'accueil de populations sensibles à cela (écoles, ect.), par le développement de mobilités décarbonnées.</p> <p>Le territoire du SCoT Sud Luberon présente la particularité d'être concerné par le périmètre de la "zone de nature et de silence" identifiée par le PNR du Luberon. A ce titre, le DOO du SCoT intègre une prescription spécifique sur le fait que les documents d'urbanisme devront faire respecter l'interdiction de circulation des véhicules à moteur en dehors des voies ouvertes à la circulation publique au sein de la "zone de nature et de silence".</p>	
	<p>Le développement visé par le SCoT (démographie, logements, économie, etc.) entraînera inévitablement un impact en termes de pollution de l'air, de nuisances sonores, etc.</p>	
Confort thermique	<p>Il est inscrit au sein du DOO du SCoT des principes applicables aux sein des futures opérations d'aménagement permettant d'améliorer le confort thermique des constructions. Ainsi, les principes suivants devront être appliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Intégrer les principes du bioclimatisme : implantation et orientation du bâti pour optimiser l'apport solaire, favoriser le confort thermique des bâtiments et tirer profit des éléments naturels ; ▶ Limiter l'imperméabilisation des sols pour permettre l'infiltration de l'eau et réduire la chaleur ; ▶ Conserver la trame végétale existante, afin de favoriser la végétalisation et accorder une plus grande place à la nature. 	

Mesures appliquées pour éviter, réduire, et si possible compenser les conséquences dommageables de la mise en oeuvre du SCoT
--

La qualification des zones de développement futur (trame urbaine, secteurs de projets économiques, etc.) a été réalisée en prenant en compte les sources de nuisances pouvant impacter le territoire et en portant une attention aux possibles impacts générés en termes de qualité de l'air, de pollution des sols et de nuisances sonores.

Pour limiter la production de polluants et réduire les émissions de gaz à effet de serre, le SCoT prévoit :

- ▶ de mieux articuler l'urbanisme avec les transports en s'appuyant sur l'armature territoriale,
- ▶ de minimiser les besoins en déplacement en favorisant l'échelle de la proximité adaptée aux modes doux et en développant l'usage du numérique,
- ▶ de promouvoir des alternatives à l'« autosolisme ».
- ▶ de développer de nouvelles formes urbaines qui répondent à des exigences de performances énergétiques et orienter les politiques de réhabilitation du parc immobilier existant pour une meilleure prise en compte des économies d'énergie.

D'une manière générale, les modèles d'urbanisation (typologies de construction, principes de constructions, objectifs de désimperméabilisation et de maintien de milieux verts, etc.) développés au sein du SCoT vont en faveur de la prise en compte de la nécessité d'assurer un confort thermique dans les constructions.

Thématisques	Prescriptions du SCoT	Niveaux d'incidences
Gestion des déchets	<p>En ce qui concerne l'amélioration de l'optimisation de la gestion des déchets et leur valorisation, l'objectif porté par le SCoT est double :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ augmenter la capacité du territoire à traiter ses déchets ; ▸ tout en contribuant aux objectifs régionaux de réduction des déchets et de programmation d'équipements. 	
	<p>La croissance de la population va entraîner une augmentation de la production de déchets.</p>	

Mesures appliquées pour éviter, réduire, et si possible compenser les conséquences dommageables de la mise en oeuvre du SCoT

Le SCoT inscrits plusieurs prescriptions pour réduire et compenser l'augmentation de la production de déchets :

- ▶ mettre en oeuvre la Charte "Sud zéro déchet pastique" ;
- ▶ prévoir et intégrer dès la conception du projet les emplacements de tri et la collecte des déchets au sein des nouvelles opérations d'aménagement ;
- ▶ rechercher la mutualisation et l'optimisation des équipements de collecte, de stockage, de tri ou de traitement des déchets ;
- ▶ offrir les conditions pour la création d'un équipement structurant de gestion ou de traitement des déchets (projet de déchetterie sur Villelaure) ;
- ▶ limiter les installations de traitement de déchets classées pour la protection de l'environnement au sein de la zone de nature et de silence.

Figure 1 : Le risque inondation identifié sur le territoire du SCoT

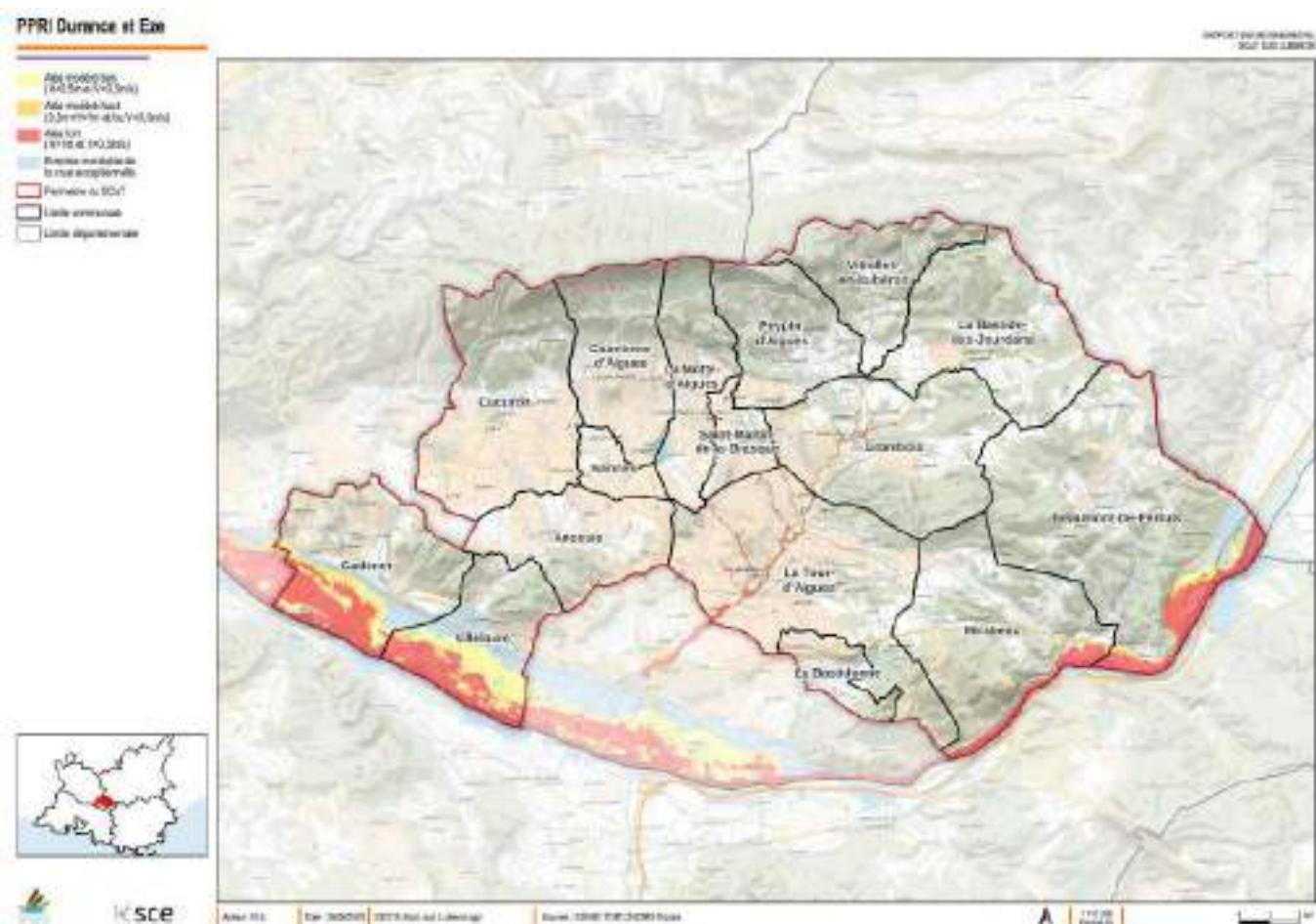


Figure 2 : Le risque incendie identifié sur le territoire du SCoT

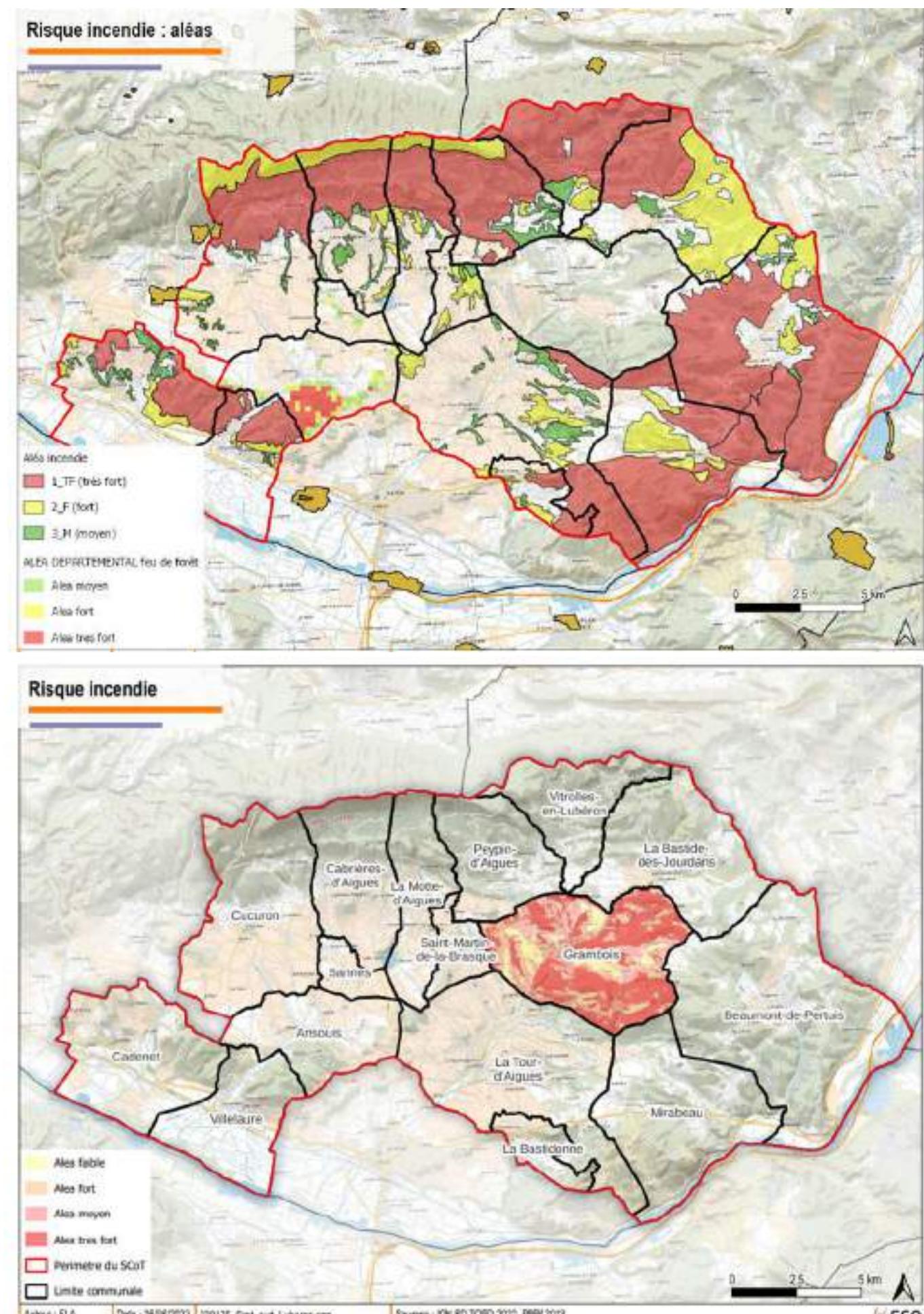


Figure 3 : Le risque lié au retrait gonflement des argiles identifié sur le territoire du SCoT

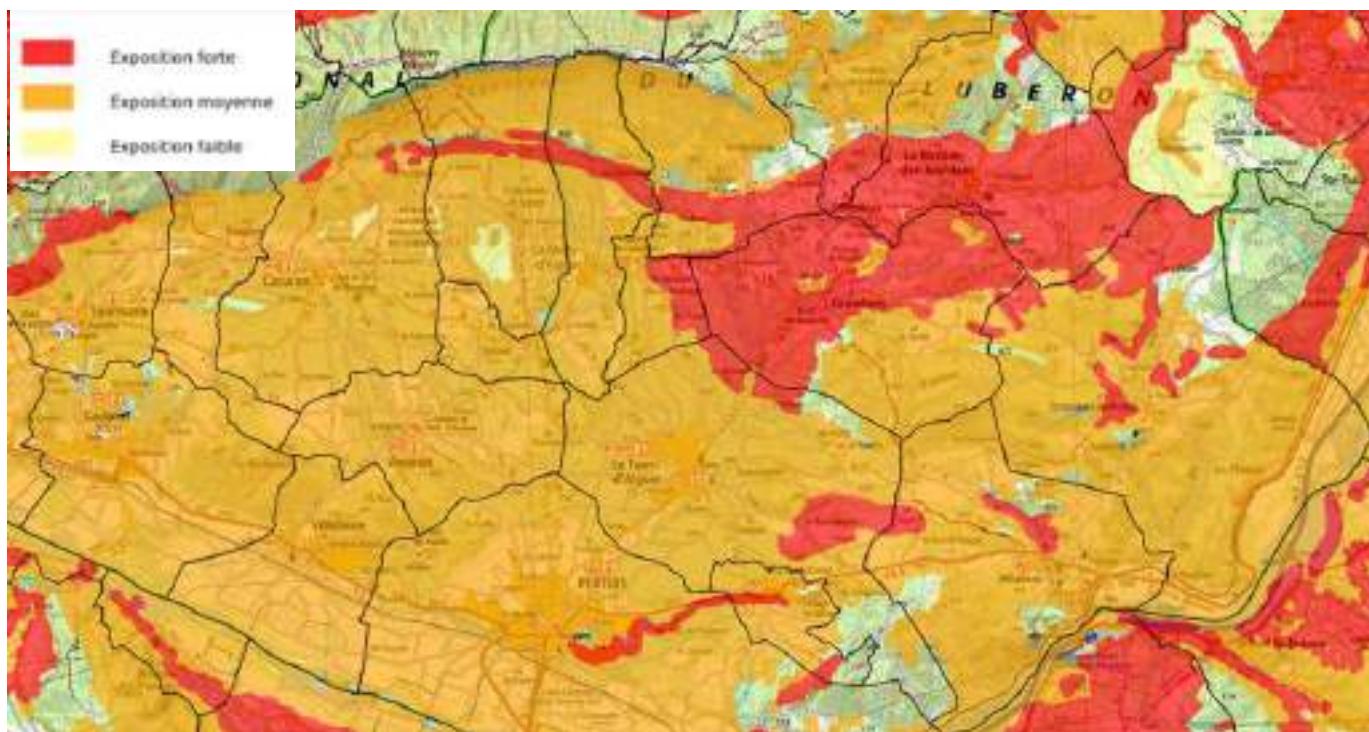
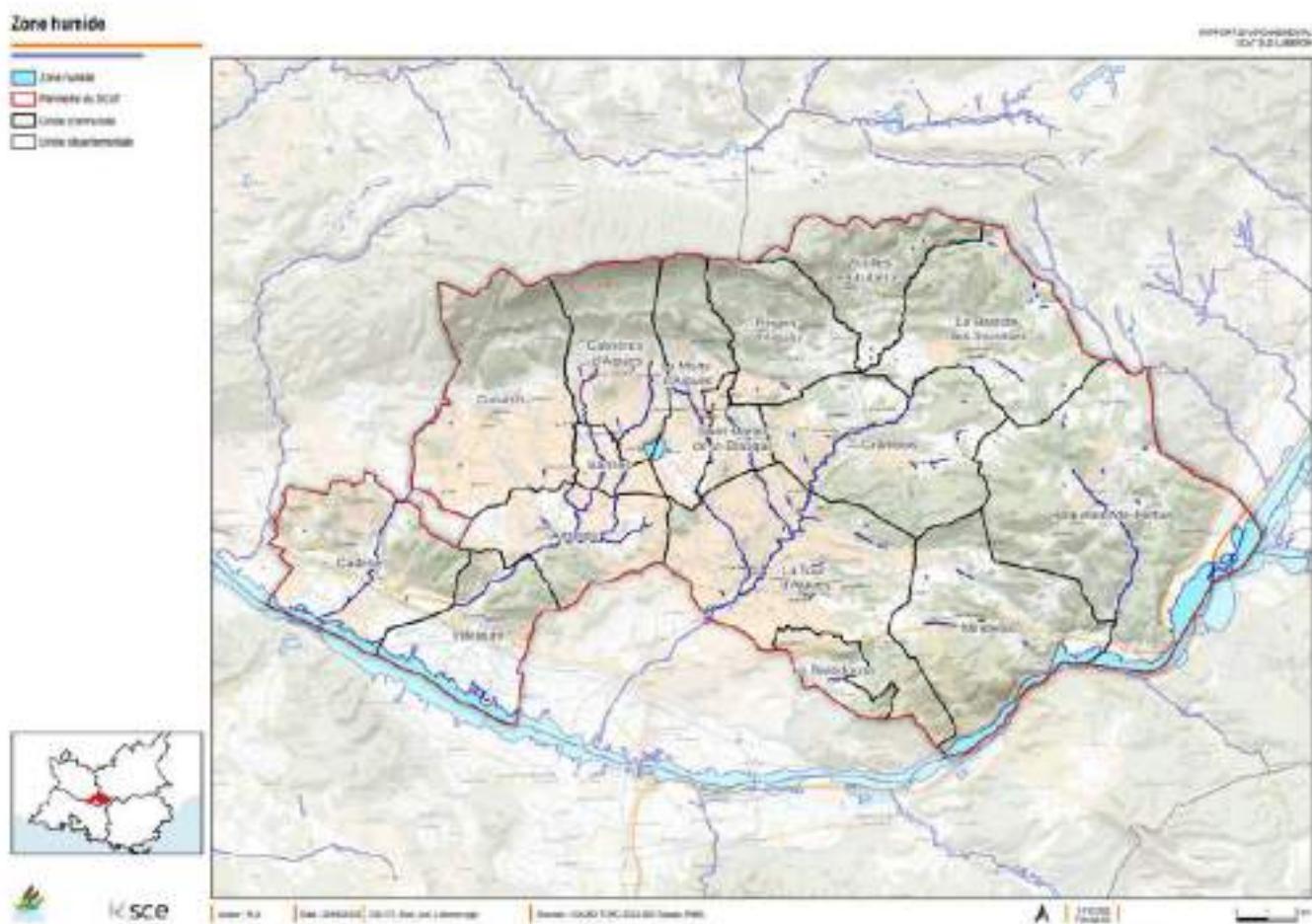


Figure 4 : Les zones humides identifiées sur le territoire du SCoT



5. ANALYSE DES INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT SUR LES ESPACES NATURA 2000



CLIENT

RAISON SOCIALE	Communauté de Communes Sud Luberon (COTELUB)
COORDONNÉES	Parc d'activités le Revol 128, chemin des vieilles vignes 84240 La Tour d'Aigues Tél. 04.90.07.48.12
INTERLOCUTEUR (nom et coordonnées)	Madame Cécile RHE Tél. 04.86.78.00.34 cecile.rhe@cotelub.fr

SCE

COORDONNÉES	1, esplanade Miriam Makeba 4 ^{ème} étage 69100 Villeurbanne Tél. 02.51.17.29.29 - Fax 02.51.17.29.99 – E-mail : sce@sce.fr
INTERLOCUTEUR (nom et coordonnées)	Gaël LAMBERTHOD Tél. 06.43.33.14.04 E-mail : gael.lambert hod@sce.fr

RAPPORT

TITRE	Étude des incidences Natura 2000 du SCoT Sud Luberon
NOMBRE DE PAGES	64 (hors annexes)
NOMBRE D'ANNEXES	1
OFFRE DE RÉFÉRENCE	P22002626
N° COMMANDE	Marché n°24D002154 – 16/10/2024

SIGNATAIRE

RÉFÉRENCE	DATE	RÉVISION DU DOCUMENT	RÉDACTION	CONTRÔLE QUALITÉ
230175	31/01/2025	Première édition	LNZ	GLM

1. Présentation du projet de révision du SCoT

1.1. Demandeur du projet

La révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) Sud Luberon est portée par la Communauté de Communes du Sud Luberon (CO-TELUB).

Adresse Parc d'activités Le Révol, 128
chemin des vieilles vignes, 84240
LA TOUR-D'AIGUES

SIRET 248 400 285 00057

L'interlocutrice privilégiée de ce projet est Madame Cécile RHE, directrice de la Planification – Urbanisme et foncier, pour la COTELUB.

1.2. Contexte et objectifs

Dominé par le massif du Luberon qui forme sa frontière nord et la Durance au sud, le périmètre du SCoT Sud Luberon est situé dans le département du Vaucluse, en région Sud-PACA.

Le territoire du SCoT Sud Luberon appartient en quasi-totalité au Parc Naturel Régional du Luberon. Seules deux communes appartenant à la COTELUB et au périmètre du SCoT n'adhèrent pas au syndicat assurant la gestion du parc : La Motte-d'Aigues et Vitrolles-en-Luberon.

Depuis l'approbation du SCoT en 2015, 5 communes ont quitté son périmètre (Puget, Lauris, Puyvert, Lourmarin et Vaugines). Le SCoT en

révision compte ainsi 16 communes, soit 23% d'habitants en moins. Ainsi, les grands équilibres territoriaux du territoire définis dans le projet de 2015 sont aujourd'hui remis en cause et un nouveau projet devra être défini selon ce nouveau périmètre. De plus, de nouveaux schémas, documents sectoriels et programmes sont venus décliner et renforcer les objectifs de la COTELUB (PCAET adopté en 2021, projet intercommunal autour de l'aménagement de l'étang de la Bonde).

La présente étude s'inscrit dans la procédure de révision générale du SCoT Sud Luberon prescrite le 04/11/2021. Cette révision permet notamment l'application de l'ordonnance du 17/06/2020, relative à la modernisation des SCoT, et l'intégration du nouveau périmètre d'application du SCoT.

1.3. Présentation simplifiée du SCoT

Le SCoT est composé de différents documents :

- Le Projet d'aménagement stratégique (PAS), fixant les grands objectifs de développement et d'aménagement du territoire à horizon 20 ans ;
 - Le Document d'orientation et d'objectifs (DOO), qui définit les orientations générales d'organisation de l'espace, de coordination des politiques publiques et de valorisation des territoires. L'ensemble de ces orientations s'inscrit dans un objectif de développement équilibré du territoire et des différents espaces – urbains et ruraux – qu'il recouvre ;
 - Différentes annexes sur lesquelles s'appuient le DOO et le PAS et justifient leur contenu : diagnostic du territoire, état initial de l'environnement, évaluation environnementale, justification des choix, analyse foncière des 20 dernières années

1.3.1. Projet d'aménagement stratégique (PAS)

Le contenu règlementaire du PAS est régi par l'article L.141-3 du Code de l'Urbanisme.

Le PAS présente l'état des réflexions, des orientations et des objectifs débattus entre les élus et les acteurs pour construire les grandes ambitions du projet de territoire à horizon 20 ans (2045). Il a une vocation pédagogique et servira de guide à l'élaboration du DOO.

Les objectifs du PAS sont établis sur la base d'une synthèse du bilan d'application du SCoT en vigueur et du diagnostic territorial ainsi que des enjeux qui s'en dégagent.

L'ambition générale du PAS est défini comme suit : « Entre Durance et Luberon », une situation stratégique : réinventer le territoire en préservant son authenticité tout en l'inscrivant dans les dynamiques régionales. Il s'agit de valoriser l'identité du territoire de la COTELUB dans un objectif d'amélioration de la résilience face aux changements climatiques, en alliant les liens avec les territoires voisins, l'accueil de nouvelle population dans la limite de la biocapacité du territoire et un équilibre des rôles de chaque commune dans l'organisation territoriale.

Cette ambition générale s'appuie sur 3 grands défis déclinés en différents objectifs :

- ▶ Défi 1 : S'engager dans un nouveau modèle de développement vertueux adapté aux villages pour tendre vers le zéro artificialisation nette d'ici 2050 ;
- ▶ Défi 2 : Développer les liens de proximité pour mieux vivre dans le Sud Luberon ;
- ▶ Défi 3 : Réussir et traduire la transition énergétique et écologique pour s'adapter au changement climatique.

1.3.2. Document d'orientation et d'objectifs (DOO)

Le contenu du DOO est régi par les articles L.141-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Il est organisé selon les mêmes thématiques que celles définies au PAS. L'ensemble de ses orientations s'inscrit dans un objectif de développement équilibré du territoire et des différents espaces, urbains et ruraux, qui le composent. Il repose sur la complémentarité entre :

- ▶ 1° Les activités économiques, artisanales, commerciales, agricoles et forestières ;
- ▶ 2° Une offre de logement et d'habitat renouvelée, l'implantation des grands équipements et services qui structurent le territoire, ainsi que l'organisation des mobilités assurant le lien et la desserte de celui-ci ;
- ▶ 3° Les transitions écologique et énergétique, qui impliquent la lutte contre l'étalement urbain et le réchauffement climatique, l'adaptation et l'atténuation des effets de ce dernier, le développement des énergies renouvelables, ainsi que la prévention des risques naturels, technologiques et miniers, la préservation et la valorisation de la biodiversité, des ressources naturelles, des espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que des paysages, dans un objectif d'insertion et de qualité paysagères des différentes activités humaines, notamment des installations de production et de transport des énergies renouvelables.

Les orientations et sous objectifs sont les suivants :

- ▶ Ambition générale – « Entre Durance et Luberon », une situation stratégique : réinventer le territoire en préservant son authenticité tout en l'inscrivant dans les dynamiques régionales :
 - 0-1/ Valoriser l'identité du territoire « entre Durance et Luberon » pour plus de résilience face aux enjeux climatiques ;
 - 0-2/ S'appuyer sur ses liens forts avec les territoires voisins ;
 - 0-3/ Accueillir 2100 habitants supplémentaires d'ici 2045, en permettant la mise en œuvre d'un projet de développement sobre, en adéquation avec la biocapacité du territoire ;
 - 0-4/ Une organisation territoriale équilibrée qui donne un rôle à chaque commune ;
- ▶ Défi 1 - S'engager dans un nouveau modèle de développement vertueux adapté aux villages pour tendre vers le zéro artificialisation nette (ZAN) d'ici 2050 :
 - 1-1/ Réduire de 50% la consommation d'espaces d'ici 2031 et atteindre l'absence d'artificialisation nette pour 2050 ;
 - 1-2/ Préserver l'authenticité du territoire et structurer le développement des villages ;
 - 1-3/ Dispositions spécifiques aux communes couvertes par la Loi Montagne ;
 - 1-4/ Proposer de nouvelles formes urbaines conciliant les besoins des habitants et la qualité des villages ;
- ▶ Défi 2 - Développer les liens de proximité pour mieux vivre dans le Sud Luberon :
 - 2-1/ Répondre aux besoins en logements, dans le respect de la trajectoire ZAN ;
 - 2-2/ Renforcer le développement économique du Sud Luberon dans le contexte du ZAN ;
 - 2-3/ Valoriser les proximités grâce à un maillage des équipements et services accessibles à tous et adapté ;

- ▶ Défi 3 - Réussir et traduire la transition énergétique et écologique pour s'adapter au changement climatique :
 - 3-1/ Reconnaître la Trame Verte et Bleue pour protéger la richesse environnementale du territoire ;
 - 3-2/ Pérenniser l'approvisionnement en eau et optimiser son usage ;
 - 3-3/ Ancrer le territoire dans la transition énergétique ;
 - 3-4/ Assurer un urbanisme favorable à la santé et au bien-être.

Le DOO est disponible en annexe, et sa cartographie est visible sur la figure ci-après.

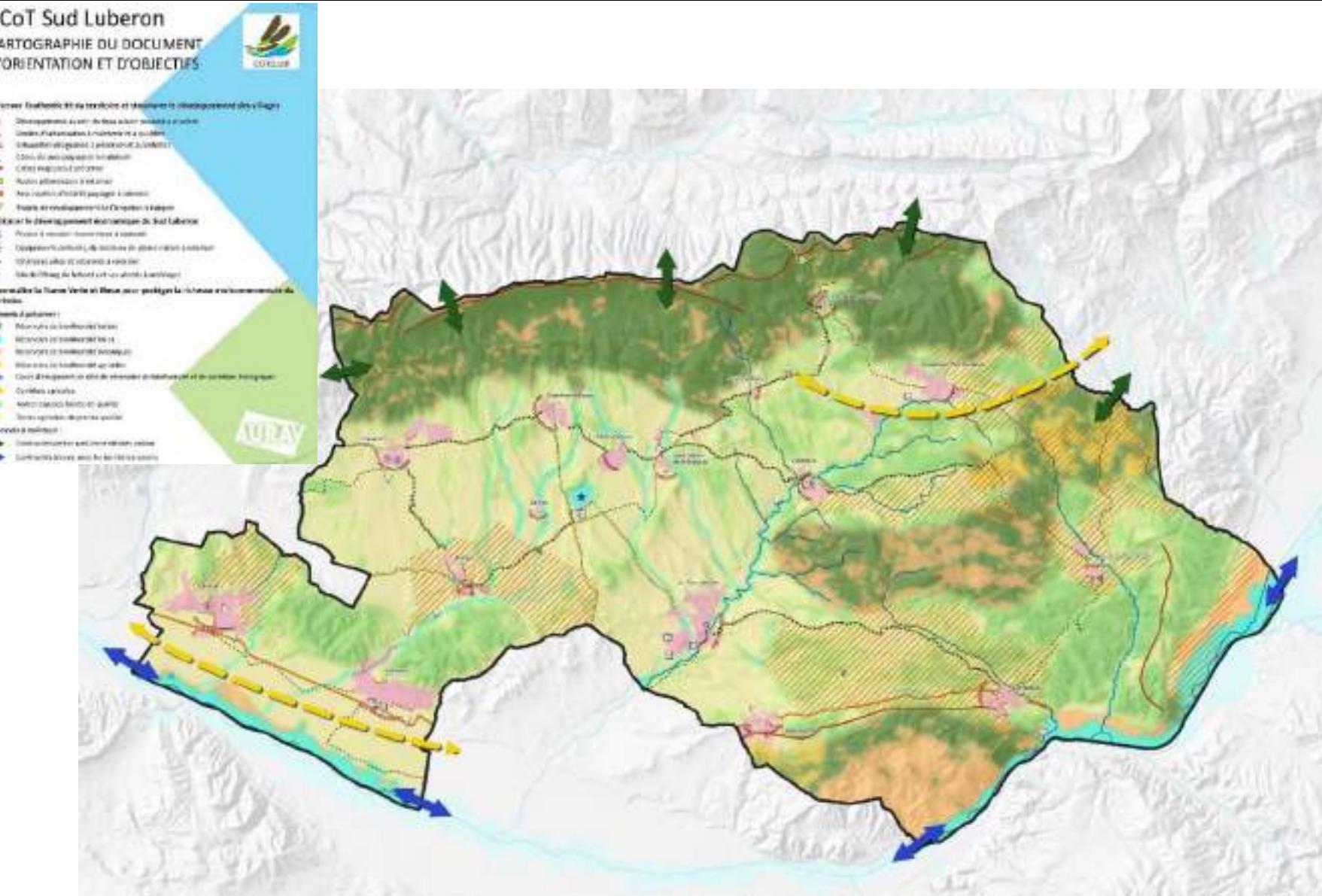


Figure 1 : Cartographie du Document d'orientation et d'objectifs du SCOT Sud Luberon (source : AURAV)

1.4. Contexte réglementaire

1.4.1. Procédures liées à la révision du SCoT

La présence de sites Natura 2000 soumet le SCoT à une évaluation environnementale systématique. Cette mission réglementaire est assurée par le bureau d'études AURAV.

Conformément à l'article R414-23 du Code de l'Environnement, un dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 doit être réalisé. Sa production est assurée par le bureau d'études SCE Aménagement et environnement.

1.4.2. Rappels relatifs au réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de préserver la diversité biologique en Europe en assurant la protection d'habitats naturels exceptionnels en tant que tels, ou en ce qu'ils sont nécessaires à la conservation d'espèces animales ou végétales.

Les habitats naturels et espèces concernés sont mentionnés dans :

- ▶ La directive du Parlement européen et du Conseil de l'Union Européenne n°2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite directive « Oiseaux » ;
- ▶ La directive du Conseil des Communautés Européennes n°92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la flore et de la faune sauvages, dite directive « Habitats ».

Visant à construire un réseau européen des espaces naturels les plus importants, ce réseau rassemble :

- ▶ Les Zones de Protections Spéciales (ZPS), relevant de la directive « Oiseaux » ;

- ▶ Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), relevant de la directive « Habitats ».

La mise en place d'un site Natura 2000 se décompose en trois volets :

- ▶ La désignation du site est établie par un arrêté ministériel après une consultation locale ;
- ▶ Un document d'objectifs organise, pour chaque site, la gestion courante ;
- ▶ Les projets d'aménagement susceptibles de porter atteinte à un site Natura 2000 doivent faire l'objet d'un volet complémentaire d'analyse préalable et appropriée des incidences.

1.4.3. Cadre juridique de l'évaluation des incidences sur le réseau Natura 2000

L'article L.414-4 du code de l'environnement indique que lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site :

- ▶ Les documents de planification qui, sans autoriser par eux-mêmes la réalisation d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, sont applicables à leur réalisation ;
- ▶ Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ;
- ▶ Les manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage.

Les articles R.414-19 à R.414-26 du code de l'environnement précisent les dispositions relatives à l'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000.

L'article R.414-19 du code de l'environnement fixe dans son I, la liste nationale des documents de planification, programmes ou projets ainsi que des manifestations et interventions qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000. Sont notamment concernés :

- ▶ Les travaux et projets devant faire l'objet d'une étude ou d'une notice d'impact au titre des articles L.122-1 à L.122-3 et des articles R.122-1 à R.122-16 du code de l'environnement ;
- ▶ Les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-11 articles R.122-1 à R.122-16 du code de l'environnement.

L'article R.414-19 précise par ailleurs dans son II, que « Sauf mention contraire, les documents de planification, programmes, projets, manifestations ou interventions listés au I sont soumis à l'obligation d'évaluation des incidences Natura 2000, que le territoire qu'ils couvrent ou que leur localisation géographique soient situés ou non dans le périmètre d'un site Natura 2000. ».

L'article R. 414-23 indique que « Cette évaluation est proportionnée à l'importance du document ou de l'opération et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence ».

L'article R.414-21 du code de l'environnement indique que « Le contenu de ce dossier peut se limiter à la présentation et à l'exposé défini au I de l'article R. 414-23, dès lors que cette première analyse permet de conclure à l'absence d'incidence sur tout site Natura 2000 ».

L'article R. 414-23 décrit le contenu du dossier d'évaluation des incidences Natura 2000.

Dans son I, il indique que le dossier comprend dans tous les cas :

- ▶ « 1° Une présentation simplifiée du document de planification, ou une description du programme, du projet, de la manifestation ou de l'intervention, accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace terrestre ou marin sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles

d'être concernés par ces effets ; lorsque des travaux, ouvrages ou aménagements sont à réaliser dans le périmètre d'un site Natura 2000, un plan de situation détaillé est fourni. » ;

- ▶ « 2° Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le document de planification, le programme, le projet, la manifestation ou l'intervention est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ; dans l'affirmative, cet exposé précise la liste des sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés, compte tenu de la nature et de l'importance du document de planification, ou du programme, projet, manifestation ou intervention, de sa localisation dans un site Natura 2000 ou de la distance qui le sépare du ou des sites Natura 2000, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, des caractéristiques du ou des sites Natura 2000 et de leurs objectifs de conservation. ».

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs sites Natura 2000 sont susceptibles d'être affectés, l'évaluation des incidences doit être poursuivie et prévoir des mesures pour supprimer ou réduire les effets dommageables. Si des effets dommageables subsistent après cette première série de mesures, des mesures de compensation doivent être mises en œuvre.

2. Réseau Natura 2000

Le territoire intercommunal intercepte deux grands sites Natura 2000 : **La Durance au titre de la Directive Habitats et Oiseaux et le Massif du Luberon également désigné au titre de la Directive Habitats et Oiseaux.**

Deux autres zones sont situées à proximité du périmètre du SCoT : la zone spéciale de conservation de la Montagne Sainte-Victoire et la zone de protection spéciale des Garrigues de Lançon et Chaînes alentours.

Le tableau ci-après présente succinctement les sites Natura 2000 présents sur le territoire de la COTELUB ou à proximité, et les communes concernées.

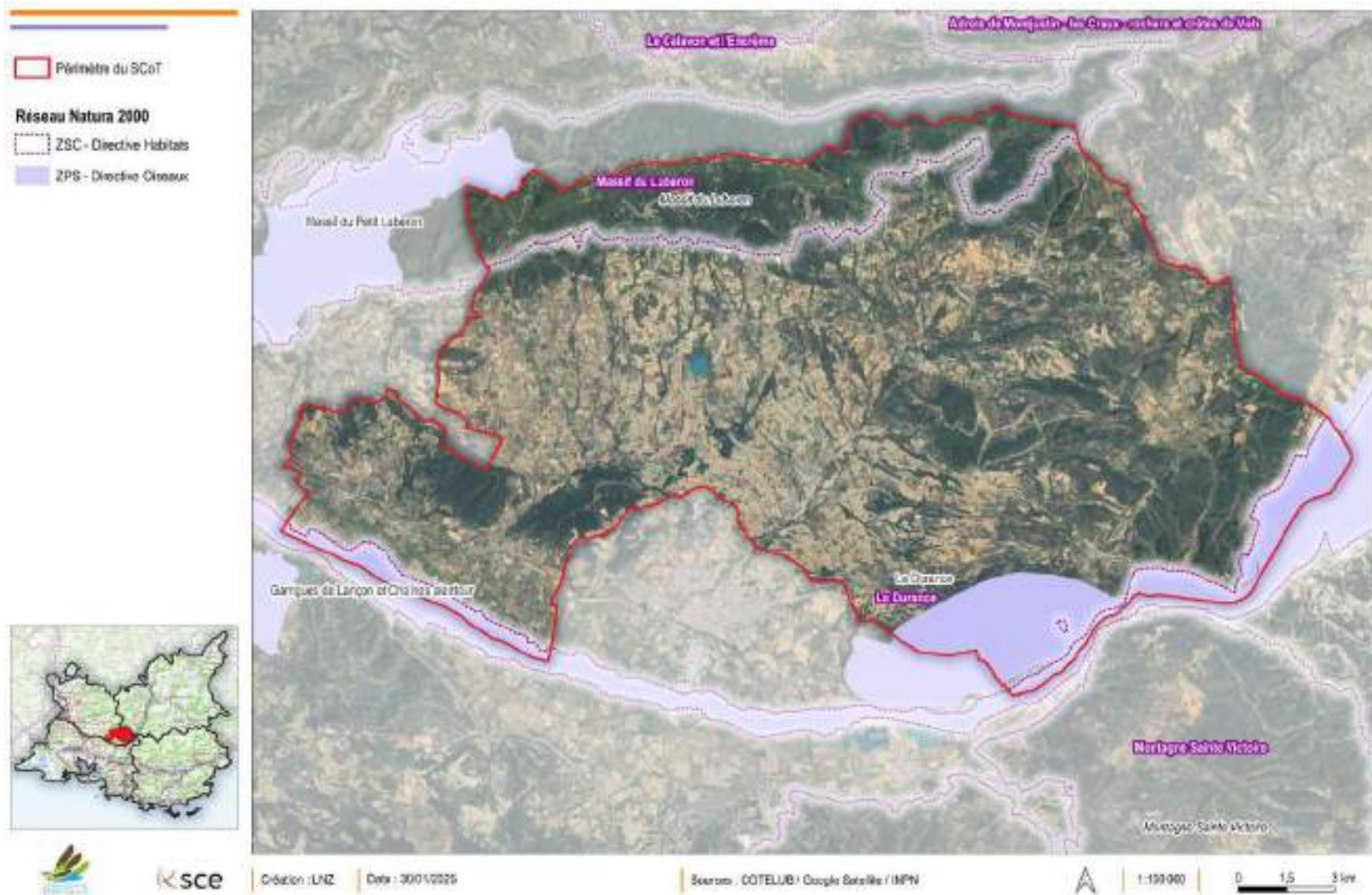


Figure 2 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité du périmètre du SCOT

Tableau 1 : Liste des sites Natura 2000 à proximité du périmètre du SCoT

Nom et numéro	Type et directive	Surface	Surface comprise dans le territoire du SCoT	Principaux enjeux	Distance par rapport au projet / Communes concernées	Gestionnaire
La Durance (FR9301589)	ZSC Habitat	15 917 ha	1 384 ha (8,7 %)	<p>De nombreux habitats naturel d'intérêt communautaire marqués par les influences méditerranéenne et montagnarde.</p> <p>Site ayant la fonction de corridor écologique et un intérêt pour la conservation de chiroptères, et de l'apron du Rhône.</p> <p>Présence notable d'espèces rares : loutre d'Europe et lamproie de Planer.</p>	Beaumont-de-Pertuis, Cadenet, Mirabeau, Villelaure	Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD)
La Durance (FR9312003)	ZPS Oiseaux	19 963 ha	1 332 ha (6,7 %)	<p>Diversité avifaunistique la plus importante de France (260 espèces d'oiseaux), dont : le Milan noir, le Blongios nain, l'Alouette calandre et l'Outarde canepetière.</p> <p>La vallée de la Durance constitue un important couloir de migration: ses zones humides accueillent de nombreux oiseaux hivernants et migrateurs aux passages printanier et automnal.</p>	Beaumont-de-Pertuis, Cadenet, Mirabeau, Villelaure	Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD)

Massif du Luberon (FR9301585)	ZSC Habitat	21 313 ha	4 135 ha (19,4 %)	Présence de végétations méso et supra-méditerranéennes de grand intérêt (pelouses sèches et steppiques). Site sensible à la surfréquentation et exposé à un risque important d'incendie de forêts.	La Bastide-des-Jourdans, Cabrières-d'Aigues, Cucuron, La Motte-d'Aigues, Peypin-d'Aigues, Vintrolles-en-Luberon	Parc naturel régional (PNR) du Luberon
Massif du Petit Luberon (FR9310075)	ZPS Oiseaux	17 007 ha	1 393 ha (8,2 %)	Massif calcaire accidenté et sauvage présentant une mosaïque de milieux naturels (falaises, pelouses sèches, garrigues et forêts), étant d'intérêt pour la reproduction de plusieurs espèces de rapaces. Vulnérabilité : déprise agricole, fermeture du milieu, zone sensible aux risques d'incendies et à la fréquentation touristique.	La Bastidonne, Beaumont-de-Pertuis, Mirabeau, La Tour-d'Aigues À proximité immédiate au nord de Cucuron	Parc naturel régional (PNR) du Luberon
Montagne Sainte Victoire (FR9301605)	ZSC Habitat	32 738 ha	0 ha (0 %)	Les zones karstiques, les milieux ouverts et les vieilles forêts constituent un complexe d'habitats favorables aux chiroptères. Un vaste territoire forestier continu permet la prise en compte d'une entité fonctionnelle du plus grand intérêt. Vulnérabilité : risque incendie, déprise agricole et pastorale (risque de fermeture des milieux ouverts), forte pression touristique.	À environ 300 mètres au sud (à proximité de La Bastidonne, Beaumont-de-Pertuis, La Tour-d'Aigues, Mirabeau)	Syndicat du Grand Site Sainte Victoire

Garrigues de Lançon et Chaînes alentour (FR9310069)	ZPS Oiseaux	27 395 ha	0 ha (0 %)	<p>Zone utilisée par de grands rapaces comme territoire de reproduction et d'alimentation, en particulier l'aigle de Bonelli. Elle est également riche en espèces d'oiseaux caractéristiques des milieux ouverts méditerranéens (fauvettes, Cédric, criard, Pipit rousseline...).</p> <p>Vulnérabilité : risque incendie très élevé, réseau de lignes électriques potentiellement dangereux pour l'aviation, projets de parcs éoliens et photovoltaïques.</p>	À environ 1 km au sud-ouest (à proximité de Cadenet)	Métropole Aix Marseille Provence
---	----------------	-----------	---------------	---	--	----------------------------------

2.1. ZSC de La Durance (FR9301589)

Grande rivière à la fois alpine et méditerranéenne, le fonctionnement de la Durance a significativement évolué depuis quelques décennies (exactions de graviers, aménagement agro-industriel).

Les crues régulières de la rivière entretiennent une diversité d'habitats naturels en perpétuel mouvement : îcles graveleux, sablonneux ou limoneux, mares, lônes, adoux, terrasses surélevées. Ces habitats accueillent une faune et une flore particulièrement adaptées à cette dynamique. Sur les berges se développe une ripisylve en augmentation depuis l'aménagement de la rivière bien qu'elle puisse subir des impacts importants localement.

Des roselières se développent dans les anciennes gravières du lit majeur et les queues de retenues de barrages.

La Durance constitue un exemple de système fluvial méditerranéen, présentant une imbrication de milieux naturels plus ou moins humides et liés à la dynamique du cours d'eau. La variété des situations écologiques se traduit par une grande diversité d'habitats naturels : végétation basse des bancs graveleux et des dépôts de limons, boisements bas, étendues d'eau libre, bras morts directement associés au lit de la rivière, ainsi que différentes formes de forêts installées sur les berges.

La plupart de ces habitats est remaniée à chaque crue et présente ainsi une grande instabilité et originalité.

Le site présente un intérêt particulier puisqu'il **concentre, sur un espace réduit, de nombreux habitats naturels d'intérêt communautaire à la fois marqués par les influences méditerranéenne et montagnarde**.

La Durance assure un rôle fonctionnel important pour la faune et la flore : fonction de corridor (déplacement de certains poissons migrateurs, chiroptères, insectes...), fonction de diversification

(mélange d'espèces montagnardes et méditerranéennes) et fonction de refuge (milieux naturels relictuels permettant la survie de nombreuses espèces).

Concernant la faune, la Durance présente un intérêt particulier pour la conservation de diverses espèces de chauves-souris et de l'apron du Rhône.

2.1.1. Vulnérabilité du site

La dynamique de la végétation des berges est très souvent perturbée, ce qui rend difficile l'apparition des stades matures des ripisylves, et la végétation aquatique est menacée par la prolifération de plantes envahissantes, notamment par la Jussie (*Ludwigia peploides*). De plus, les nombreux ouvrages hydroélectriques perturbent la libre circulation des poissons.

Les principales incidences et activités entraînant des répercussions notables sur le site sont la pollution des eaux de surfaces, les modifications du fonctionnement hydrographique et **la réduction de la connectivité de l'habitat par une action anthropique (fragmentation)**, et dans une moindre mesure les espèces exotiques envahissantes et les épisodes d'inondation.

2.1.2. Habitats d'intérêt communautaire

La ZSC de la Durance comporte 19 habitats différents, dont 6 relatifs au cours d'eau et dont 3 sont considérés comme étant des formes d'habitat prioritaires (en gras dans le tableau ci-après).

Tableau 2 : Synthèse des habitats naturels de la ZSC de la Durance inscrits à l'annexe I de la directive 92/43CEE

Habitat	Surface à l'échelle de la zone Natura 2000	État de conservation
Eaux oligomésotropes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i> (3140)	1,6 ha (0,01 %)	Bon

Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition (3150)	46,86 ha (0,3 %)	Bon
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Myricaria germanica</i> (3230)	31,91 ha (0,2 %)	
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i> (3240)	15,95 ha (0,1 %)	Moyen / Réduit
Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i> (3250)	1 388 ha (8,7 %)	Moyen / Réduit
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> (3260)	15,95 ha (0,1 %)	Bon
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p. (3270)	223,36 ha (1,4 %)	Moyen / Réduit
Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i> (3280)	287,17 ha (1,8 %)	Moyen / Réduit
Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp. (5210)	1,6 ha (0,01 %)	
Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea (6220)	31,91 ha (0,2 %)	
Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion (6420)	63,82 ha (0,4 %)	Moyen / Réduit
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430)	15,95 ha (0,1 %)	Bon
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion davallianae (7210)	15,95 ha (0,1 %)	Bon
Formations pionnières alpines du Caricion bicoloris-atrofuscae (7240)	15,95 ha (0,1 %)	Excellent
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210)	1,6 ha (0,01 %)	Moyen / Réduit
Grottes non exploitées par le tourisme (8310)	1,6 ha (0,01 %)	Moyen / Réduit
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (91E0)	79,77 ha (0,5 %)	Bon
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (92A0)	4 195,9 ha (26,3 %)	Bon
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> (9340)	175,49 ha (1,1 %)	Moyen / Réduit

2.1.3. Espèces d'intérêt communautaire

La zone abrite 31 espèces d'intérêt communautaire, dont 15 sont menacées.

Tableau 3 : Synthèse des espèces de la ZSC de la Durance inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE

Espèce	État de conservation	Statut en liste rouge France hexagonale	Espèce menacée
<i>Invertébrés</i>			
Vertigo étroit <i>Vertigo angustior</i>	Moyen / Réduit	Préoccupation mineure	Oui
Vertigo de Des Moulins <i>Vertigo moulisiana</i>	Moyen / Réduit	Préoccupation mineure	Oui
Cordulie à corps fin <i>Oxygasta curtisi</i>	Bon	Préoccupation mineure	Quasi menacée (liste rouge Europe)
Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	Moyen / Réduit	Préoccupation mineure	Oui
Damier de la Succise <i>Euphydryas aurinia</i>	Moyen / Réduit	Préoccupation mineure	Non
Bombyx Evérie <i>Eriogaster catax</i>	Moyen / Réduit	Non évaluée	Non
Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	Bon	Non évaluée	Quasi menacée (liste rouge Europe)
Pique-Prune <i>Osmoderma eremita</i>	Moyen / Réduit	Non évaluée	Quasi menacée (liste rouge Europe)
Grand Capricorne <i>Cerambyx cerdo</i>		Non évaluée	Oui
Écrevisse à pieds blancs <i>Austropotamobius pallipes</i>		Vulnérable	Oui
<i>Poissons</i>			
Lamproie fluviatile <i>Lampetra fluviatilis</i>		Vulnérable	Oui
Alose feinte <i>Alosa fallax</i>	Moyen / Réduit	Quasi menacée	Non
Barbeau méridional <i>Barbus meridionalis</i>	Moyen / Réduit	Quasi menacée	Quasi menacée (liste rouge Europe)
Apron du Rhône	Bon	En danger	Oui

<i>Zingel asper</i>			
Chabot commun <i>Cottus gobio</i>	Bon	Préoccupa- tion mineure	Oui
Bouvière <i>Rhodeus amarus</i>	Moyen / Réduit	Préoccupa- tion mineure	Non
Blageon <i>Telestes souffia</i>	Moyen / Réduit	Préoccupa- tion mineure	Non
Toxostome <i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Bon	Quasi mena- cée	Oui
Amphibiens			
Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i>		Vulnérable	Oui
Reptiles			
Cistude d'Europe <i>Emys orbicularis</i>	Moyen / Réduit	Préoccupa- tion mineure	Non
Chiroptères			
Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Bon	Préoccupa- tion mineure	Non
Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Moyen / Réduit	Préoccupa- tion mineure	Non
Petit Murin <i>Myotis blythii</i>	Bon	Quasi mena- cée	Oui
Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	Bon	Préoccupa- tion mineure	Oui
Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	Bon	Vulnérable	Oui
Murin de Capaccini <i>Myotis capaccinii</i>	Moyen / Réduit	Quasi mena- cée	Oui
Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	Bon	Préoccupa- tion mineure	Non
Grand murin <i>Myotis myotis</i>	Bon	Préoccupa- tion mineure	Non
Mammifères (hors chiroptères)			
Castor d'Europe <i>Castor fiber</i>	Excellent	Préoccupa- tion mineure	Non
Loup gris <i>Canis lupus</i>		Vulnérable	Oui
Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>	Moyen / Réduit	Préoccupa- tion mineure	Non

2.2. ZPS de La Durance (FR9312003)

Selon l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN), la Durance constitue la seule grande rivière provençale à régime méditerranéen dont la biostructure a profondément évolué depuis quelques décennies (aménagements hydroélectriques).

Fréquentée par plus de 260 espèces d'oiseaux, la vallée de la Durance est certainement l'un des sites de France où la diversité avifaunistique est la plus grande. La plupart des espèces françaises (à l'exception de celles inféodées aux rivages marins ou aux étages montagnards) peut y être rencontrée. La Durance est régulièrement fréquentée par plus de 60 espèces d'intérêt communautaire, ce qui en fait un site d'importance majeure au sein du réseau Natura 2000.

Le site présente un intérêt particulier pour la conservation de certaines espèces d'intérêt communautaire, telles que le Blongios nain, le Milan noir, l'Alouette calandre et l'Outarde canepetière.

Les ripisylves, largement représentées, accueillent plusieurs colonies mixtes de hérons arboricoles (Aigrette garzette, Bihoreau gris, Héron garde-boeufs...). Les roselières se développant en marge des plans d'eau accueillent de nombreuses espèces paludicoles (Héron pourpré, Butor étoilé, Blongios nain, Marouette ponctuée, Lusciniole à moustaches, Rémiz penduline...). Les bancs de galets et berges meubles sont fréquentés par la Sterne pierregarin, le Petit Gravelot, le Guêpier d'Europe et le Martin-pêcheur d'Europe.

Les zones agricoles riveraines constituent des espaces ouverts propices à diverses espèces patrimoniales (Alouette lulu, Pipit rousseline, Pie-grièche écorcheur, etc.) et sont régulièrement fréquentées par les grands rapaces (Percnoptère d'Egypte, Circaète Jean-le-Blanc, Aigle de Bonelli, Aigle royal, Grand-duc d'Europe, Faucon pèlerin) nichant dans les massifs alentour (Luberon, Verdon, Alpilles, Lure ...).

La vallée de la Durance constitue un important couloir de migration.

Ses zones humides accueillent de nombreux oiseaux hivernants (canards, foulques...) et migrateurs aux passage printanier et automnal.

2.2.1. Vulnérabilité du site

La Durance est un cours d'eau fortement transformé par les activités humaines (arasement de ripisylves, extractions, pollutions, aménagements lourds...).

En particulier, sur certains secteurs, la gestion des niveaux d'eau au niveau des seuils et barrages rend difficile le maintien de roselières ou peuvent perturber la nidification de certaines espèces (Sterne pierregarin et Petit Gravelot notamment).

Une surfréquentation de certains secteurs sensibles peut être notée (plans d'eau notamment), induisant un dérangement de l'avifaune nicheuse et une rudéralisation des milieux (dépôts illégaux d'ordures, destruction de la végétation...).

Les principales pressions et activités ayant des répercussions négatives sur le site sont l'abandon de systèmes pastoraux et sous-pâturages, et la lutte contre les incendies. Quatre incidences anthropiques d'importance moyenne peuvent être citées : la production d'énergie solaire et éolienne, les routes et autoroutes, et les lignes électriques téléphoniques.

À l'inverse, le pâturage extensif a une incidence positive sur la ZPS.

2.2.2. Espèces d'intérêt communautaire

La zone abrite 110 espèces d'oiseau d'intérêt communautaire, dont 45 possèdent le statut d'espèce menacée d'après l'INPN.

Tableau 4 : Synthèse des espèces de la ZPS de la Durance visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE

Espèce	État de conservation	Statut en liste rouge France hexagonale	Espèce menacée
Avifaune			
Gorgebleue à miroir <i>Cyanecula svecica</i>		Préoccupa-tion mineure	Non
Plongeon catmarin <i>Gavia stellata</i>		Non évaluée	Non
Grèbe castagneux <i>Tachybaptus ruficollis</i>	Bon	Vulnérable	Oui
Grèbe huppé <i>Podiceps cristatus</i>	Bon	Préoccupa-tion mineure	Non
Grèbe esclavon <i>Podiceps auritus</i>		Vulnérable	Oui
Grèbe à cou noir <i>Podiceps nigricollis</i>	Bon	Préoccupa-tion mineure	Oui
Grand Cormoran <i>Phalacrocorax carbo</i>	Bon	Préoccupa-tion mineure	Non
Butor étoilé <i>Botaurus stellaris</i>	Moyen / Réduit	Vulnérable	Oui
Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i>	Bon	En danger	Oui
Bihoreau gris <i>Nycticorax nycticorax</i>	Bon	Quasi mena-cée	Non
Crabier chevelu <i>Ardeola ralloides</i>		Préoccupa-tion mineure	Non
Héron garde-boeufs <i>Bubulcus ibis</i>	Moyen / Réduit	Préoccupa-tion mineure	Non
Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>	Bon	Préoccupa-tion mineure	Non
Héron cendré <i>Ardea cinerea</i>	Moyen / Réduit	Préoccupa-tion mineure	Non
Héron pourpré <i>Ardea purpurea</i>	Moyen / Réduit	Préoccupa-tion mineure	Non
Cigogne noire <i>Ciconia nigra</i>		En danger	Oui
Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i>		Préoccupa-tion mineure	Non
Ibis falcinelle <i>Plegadis falcinellus</i>		Préoccupa-tion mineure	Non
Flamant des Caraïbes <i>Phoenicopterus ruber</i>		Non évaluée	Non

Cygne tuberculé <i>Cygnus olor</i>	Bon	Préoccupa- tion mineure	Non
Oie rieuse <i>Anser albifrons</i>		Préoccupa- tion mineure	Non
Oie cendrée <i>Anser anser</i>	Bon	Vulnérable	Oui
Tadorne de Belon <i>Tadorna tadorna</i>		Préoccupa- tion mineure	Non
Sarcelle d'hiver <i>Anas crecca</i>	Moyen / Réduit	Vulnérable	Oui
Canard colvert <i>Anas platyrhynchos</i>	Bon	Préoccupa- tion mineure	Non
Canard pilet <i>Anas acuta</i>		Non appli- cable	Oui
Nette rousse <i>Netta rufina</i>	Moyen / Réduit	Préoccupa- tion mineure	Non
Fuligule milouin <i>Aythya ferina</i>	Bon	Vulnérable	Oui
Fuligule nyroca <i>Aythya nyroca</i>		Non appli- cable	Quasi menacée (liste rouge monde)
Fuligule morillon <i>Aythya fuligula</i>	Bon	Préoccupa- tion mineure	Non
Garrot à œil d'or <i>Bucephala clangula</i>		Non appli- cable	Non
Harle bièvre <i>Mergus merganser</i>		Quasi mena- cée	Non
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	Bon	Préoccupa- tion mineure	Non
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	Bon	Préoccupa- tion mineure	Non
Milan royal <i>Milvus milvus</i>		Vulnérable	Oui
Vautour percnoptère <i>Neophron percnopterus</i>	Moyen / Réduit	En danger	Oui
Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i>	Bon	Préoccupa- tion mineure	Non
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	Bon	Quasi mena- cée	Non
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	Moyen / Réduit	Préoccupa- tion mineure	Non
Busard cendré <i>Circus pygargus</i>		Quasi mena- cée	Non
Aigle royal <i>Aquila chrysaetos</i>		Vulnérable	Oui

Aigle botté <i>Hieraetus pennatus</i>		Quasi mena- cée	Non
Balbuzard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i>	Bon	Vulnérable	Oui
Faucon kobelz <i>Falco vespertinus</i>		Non appli- cable	Oui
Faucon émerillon <i>Falco columbarius</i>		Non appli- cable	Oui
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	Moyen / Réduit	Préoccupa- tion mineure	Oui
Râle d'eau <i>Rallus aquaticus</i>	Bon	Quasi mena- cée	Non
Marouette ponctuée <i>Porzana porzana</i>	Moyen / Réduit	Vulnérable	Oui
Gallinule poule-d'eau <i>Gallinula chloropus</i>		Préoccupa- tion mineure	Non
Foulque macroule <i>Fulica atra</i>	Bon	Préoccupa- tion mineure	Non
Grue cendrée <i>Grus grus</i>		En danger critique	Oui
Outarde canepetière <i>Tetrao tetrix</i>	Moyen / Réduit	En danger	Oui
Echasse blanche <i>Himantopus himantopus</i>	Bon	Préoccupa- tion mineure	Non
Avocette élégante <i>Recurvirostra avosetta</i>		Préoccupa- tion mineure	Non
Œdicnème criard <i>Burhinus oedicnemus</i>	Moyen / Réduit	Préoccupa- tion mineure	Non
Petit gravelot <i>Charadrius dubius</i>	Moyen / Réduit	Préoccupa- tion mineure	Non
Grand Gravelot <i>Charadrius hiaticula</i>		Vulnérable	Oui
Pluvier doré <i>Pluvialis apricaria</i>	Bon	Préoccupa- tion mineure	Non
Vanneau huppé <i>Vanellus vanellus</i>	Bon	Quasi mena- cée	Oui
Bécasseau minute <i>Calidris minuta</i>		Préoccupa- tion mineure	Non
Bécasseau variable <i>Calidris alpina</i>		Non appli- cable	Non
Bécassine sourde <i>Lymnocryptes minimus</i>		Non appli- cable	Non
Bécassine des marais <i>Gallinago gallinago</i>		En danger critique	Oui

Bécasse des bois <i>Scolopax rusticola</i>		Préoccupa- tion mineure	Non
Barge à queue noire <i>Limosa limosa</i>		Vulnérable	Oui
Barge rousse <i>Limosa lapponica</i>		Non appli- cable	Non
Courlis corlieu <i>Numenius phaeopus</i>		Vulnérable	Oui
Courlis cendré <i>Numenius arquata</i>		Vulnérable	Oui
Chevalier <i>Tringa erythropus</i>	Bon	Données in- suffisantes	Non
Chevalier gambette <i>Tringa totanus</i>		Quasi mena- cée	Oui
Chevalier aboyeur <i>Tringa nebularia</i>	Bon	Quasi mena- cée	Non
Chevalier culblanc <i>Tringa ochropus</i>	Bon	Quasi mena- cée	Non
Chevalier sylvain <i>Tringa glareola</i>	Moyen / Réduit	Quasi mena- cée	Non
Chevalier guignette <i>Actitis hypoleucus</i>	Moyen / Réduit	Quasi mena- cée	Non
Mouette mélancocéphale <i>Larus melanocephalus</i>	Bon	Préoccupa- tion mineure	Non
Mouette rieuse <i>Larus ridibundus</i>		Quasi mena- cée	Non
Goéland cendré <i>Larus canus</i>	Bon	En danger	Oui
Goéland brun <i>Larus fuscus</i>		Préoccupa- tion mineure	Non
Sterne hansel <i>Gelochelidon nilotica</i>		Vulnérable	Oui
Sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i>	Moyen / Réduit	Préoccupa- tion mineure	Non
Guifette noire <i>Chlidonias niger</i>		En danger	Oui
Grand-duc d'Europe <i>Bubo bubo</i>	Moyen / Réduit	Préoccupa- tion mineure	Non
Hibou des marais <i>Asio flammeus</i>		Vulnérable	Oui
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	Moyen / Réduit	Préoccupa- tion mineure	Non
Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	Bon	Vulnérable	Oui

Rollier d'Europe <i>Coracias garrulus</i>	Moyen / Réduit	Quasi mena- cée	Non
Pic noir <i>Dryocopus martius</i>		Préoccupa- tion mineure	Non
Alouette calandre <i>Melanocorypha calandra</i>	Moyen / Réduit	En danger	Oui
Alouette calandrelle <i>Calandrella brachydactyla</i>	Moyen / Réduit	En danger	Oui
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	Bon	Préoccupa- tion mineure	Non
Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>	Moyen / Réduit	Préoccupa- tion mineure	Non
Lusciniole à moustaches <i>Acrocephalus melanopogon</i>	Bon	En danger	Oui
Phragmite aquatique <i>Acrocephalus paludicola</i>		Vulnérable	Oui
Fauvette pitchou <i>Sylvia undata</i>		En danger	Oui
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>		Quasi mena- cée	Non
Crave à bec rouge <i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>	Bon	Préoccupa- tion mineure	Non
Bruant ortolan <i>Emberiza hortulana</i>		En danger	Oui
Aigle de Bonelli <i>Aquila fasciata</i>		En danger	Oui
Pluvier guignard <i>Eudromias morinellus</i>	Bon	Espèce dis- parue	-
Guifette moustac <i>Chlidonias hybrida</i>		Vulnérable	Oui
Grande Aigrette <i>Ardea alba</i>	Bon	Quasi mena- cée	Oui
Canard siffleur <i>Mareca penelope</i>		Non appli- cable	Non
Sarcelle d'été <i>Spatula querquedula</i>		Vulnérable	Oui
Canard souchet <i>Spatula clypeata</i>		Préoccupa- tion mineure	Non
Chevalier combattant <i>Calidris pugnax</i>		Non appli- cable	Non
Canard chipeau <i>Mareca strepera</i>		Préoccupa- tion mineure	Non
Marouette poussin <i>Zapornia parva</i>		En danger critique	Oui

Marouette de Baillon <i>Zapornia pusilla</i>	Moyen / Réduit	En danger critique	Oui
Sterne caspienne <i>Hydroprogne caspia</i>		Quasi menacée	Oui
Goéland leucophée <i>Larus michahellis</i>	Bon	Préoccupation mineure	Non

2.3. ZSC du Massif du Luberon (FR9301585)

Le Massif du Luberon est un massif calcaire coupé dans sa partie centrale par une "combe" dans laquelle coule l'Aiguebrun, seul cours d'eau du Luberon.

Le site abrite des végétations méso et supra-méditerranéennes d'un grand intérêt : pelouses des Théro-Brachypodietea, landes à Genêt de Villars, groupements rupestres, hêtraie...

Les très grandes surfaces en pelouses sèches et steppiques en font un **site d'importance majeure pour la conservation de ces habitats agropastoraux, floristiquement très riches**. Plus ponctuellement, quelques secteurs présentant de vieux boisements sont propices à la présence d'insectes saproxylophages rares, comme l'Osmoderme.

Le site est en outre fréquenté par au moins 6 espèces de chiroptères recensés à l'annexe II de la directive habitat.

Le coléoptère Curculionidae terricole *Meira vauclusiana* est endémique de la région (le Luberon représente sa zone de répartition la plus importante connue). Il est inféodé aux pelouses sèches présentes dans les zones sommitales et les secteurs de "Craux".

L'hétéroptère Miridae *Laemocoris remanei* n'est connu que d'Espagne et de France où il n'a été identifié que dans 3 stations dont la plus importante se trouve sur le massif du Luberon.

Les coléoptères Curculionidae *Eremiarhinus impressicollis* et *Pleurodirus aquisextanus*, ainsi que les hétéroptères Tingidae *Acalypta hellenica* et *Lasiacantha histricala*, inventoriés sur le site,

font partie de la liste des espèces considérées par les spécialistes comme devant figurer dans la liste rouge régionale en cours d'étude.

2.3.1. Vulnérabilité du site

Certains milieux naturels et animaux sont **sensibles à la surfréquentation** (par exemple dégradation des lieux de reproduction et d'hibernation des chiroptères). Le site est aussi exposé à un risque important d'incendie de forêts.

Il y existe une extension et une remontée biologique des milieux forestiers, donc une régression corrélative des milieux ouverts.

La majorité des chiroptères présents dans cette zone est soit rupestre, soit cavernicole. La richesse de ce peuplement chiroptérologique dénote la préservation de la qualité des milieux naturels et la disponibilité alimentaire importante qu'offre l'environnement local.

Parallèlement aux opérations de préservation et de gestion écologique des milieux ouverts, sont entreprises des actions de mise en réserve de certains boisements à des fins de vieillissement, afin d'en permettre la maturation dans un contexte très largement dominé par des forêts "jeunes".

La qualité des eaux de l'Aiguebrun est exposée à des risques non négligeables de pollution du fait de la conjonction d'un certain nombre de facteurs parmi lesquels on peut citer la proximité d'une route qui longe une partie importante de son lit, en situation de gorges. S'y ajoute la présence localisée d'habitations et d'installations touristiques en marge du site dont certains effluents et vidanges de piscines peuvent aussi affecter le cours d'eau. Par ailleurs, le régime hydrologique lui-même est fragile du fait du déficit chronique du bilan dans la région auquel pourraient s'ajouter des prélèvements excessifs.

La principale pression exercée sur la ZSC réside dans les incendies. Ont également une incidence négative : l'abandon de systèmes pastoraux et sous-pâturages, **le piétinement et la surfréquentation**, la